

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 août 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2013.
3. Parution d'une offre d'emploi comme préposé au déneigement et à l'entretien.
4. Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement de zonage concernant le système de chauffage au bois pour les piscines et concernant le système de chauffage au bois extérieur pour la zone 18 C/la.
5. Présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage concernant le système de chauffage au bois pour les piscines et concernant le système de chauffage au bois extérieur pour la zone 18 C/la.
6. Demande de M. Laurent Samson auprès de la CPTAQ.
7. Nomination d'un maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2013.
8. Demande d'aide financière de la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc. (ancien moulin à scie).
9. Entente avec l'organisme RIME pour l'organisation de 2 spectacles.
10. Gravier pour réparation du Rang 2 suite aux orages du milieu juillet.
11. Mandat à un laboratoire pour le suivi des travaux de pavage.
12. Demande au Parc linéaire des Bois-Francs pour aménager des modules de jeux près du parc linéaire à la hauteur de la Rte de la Station.
13. Demande de cotation pour le pavage de la rue du Boisé.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Coupure du service d'électricité à répétition.
16. Achat d'un ordinateur portable et d'un projecteur.
17. Modification au budget 2013 de l'OMH de Laurierville.
18. Bourses municipales Desjardins pour 2 jeunes du Comité des 12-18 de Laurierville pour leur implication bénévole.
19. Travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux.
20. Inscription du directeur général et de la directrice générale adjointe à une formation sur les élections.
21. Demande d'aide financière pour la tragédie à Lac-Mégantic.
22. Autorisation pour une demande de permis de boisson pour le spectacle du 4 octobre.
23. Demande pour la conformité des traverses de motoneiges pour la saison 2013-2014.
24. Délégation au tournoi de golf de la Sûreté du Québec poste de la MRC de l'Érable, le 6 septembre 2013.
25. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 31 juillet 2013.
29. Varia.(abri pour dépôt huile usée)
30. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2013-182

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2013-183

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2013.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 juillet 2013, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2013-184

Parution d'une offre d'emploi comme préposé au déneigement et à l'entretien général.

Attendu que M. Henri Manningham, inspecteur municipal, prendra sa retraite le 31 août prochain;

Attendu que le poste d'inspecteur municipal sera assumé par M. François Gingras, présentement inspecteur municipal adjoint et opérateur en eau potable;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à publier une offre d'emploi dans le journal local, Le Poliquin, du 9 août prochain, afin de demander un préposé au déneigement et à l'entretien général.

Que l'emploi est à temps plein permanent, pour 32 heures par semaine, avec possibilité pour un candidat de travailler seulement comme préposé au déneigement du 15 novembre au 31 mars.

Que la date limite pour déposer une candidature est le vendredi 23 août 2013 à 12h00.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement modifiant les règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant l'installation de chauffage au bois installé à l'extérieur.

M. Charles-Omer Brassard, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de régir les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine, ainsi que les articles 7.6 et 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de régir également les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine et pour autoriser dans la zone 18 C/1a, les installations de chauffage au bois installées à l'extérieur et destinées à chauffer un ou des bâtiments;

Premier projet de règlement numéro 2013-06
Règlement modifiant les règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant l'installation de chauffage au bois installé à l'extérieur.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de régir les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine, ainsi que les articles 7.6 et 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, afin de régir également les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine et pour autoriser dans la zone 18 C/1a, les installations de chauffage au bois installées à l'extérieur et destinées à chauffer un ou des bâtiments;

Attendu que de telles modifications respectent le contenu des plans d'urbanismes des municipalités susmentionnées;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 5 août 2013, le projet de modification des règlements de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par _____, à la séance du 5 août 2013;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification des règlements de zonage, a été tenue le _____, et précédée d'un avis public paru dans le Poliquin, le 9 août 2013;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet.

Que le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, par la modification de l'article 7.10. Que le présent règlement modifie également le règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, par la modification des articles 7.6 et 7.6.1.

Article 3 Modification de l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville.

L'article 7.10 est modifié par l'ajout des mots « **une piscine et/ou,** », après le mot chauffer.

Article 4 Modification de l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

L'article 7.6 est modifié par l'ajout des mots « **une piscine et/ou,** », après le mot chauffer.

Article 5 Modification de l'article 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

Suppression des chiffres et lettres suivants dans le premier paragraphe de l'article 7.6.1 « **18 C/la** ».

Article 6 Autres dispositions

Toutes les autres dispositions des règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, demeurent et s'appliquent comme si ici au long récité, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 7 Entrée en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce ___ jour du mois de _____
2013.**

Marc Simoneau,
Maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2013-185

Adoption du premier projet de règlement numéro 2013-06.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'adopter le premier projet de règlement numéro 2013-06, lequel modifie les règlements de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville et 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

Que le premier objet du premier projet de règlement numéro 2013-06, est de modifier l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de régir les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine.

Que le deuxième objet du premier projet de règlement numéro 2013-06, est de modifier l'article numéro 7.6 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Ste-Julie, afin de régir, également, les systèmes de chauffage au bois installés à l'extérieur et destinés à chauffer une piscine.

Que le troisième objet du premier projet de règlement numéro 2013-06, est de modifier l'article 7.6.1 du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Ste-Julie, afin d'autoriser, dans la zone 18 C/la, l'installation de système de chauffage au bois extérieur, destiné à chauffer une piscine et/ou un ou des bâtiments.

Que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 2013-06, est fixé au 26 août 2013 à 18h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 140 rue Grenier à Laurierville.

Que copie de la présente résolution et du premier projet de règlement numéro 2013-06, soient transmis à la M.R.C. de l'Érable, en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2013-186

Avis de la municipalité sur une demande de M. Laurent Samson et Mme Rita Mercier, auprès de la CPTAQ.

Considérant que M. Laurent Samson et Mme Rita Mercier, sont propriétaires d'une partie du lot numéro 272, d'une superficie de 2,56 hectares;

Considérant que M. Laurent Samson et Mme Rita Mercier, s'adressent à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) pour acquérir une superficie d'environ 4,78 hectares de la Ferme Paumar inc., laquelle est contiguë à leur propriété, et qui comprend une partie des lots numéros 271 et 272;

Considérant que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur les parties de lots numéros 271 et 272 est majoritairement constitué de sols de classe 4.
- b) La partie visée est actuellement boisée, et les acquéreurs désirent l'exploiter pour agrandir leur érablière.
- c) La Ferme Paumar inc. exploite peu cette partie de sa propriété. Donc, la vente n'affecterait pas les activités agricoles existantes, ni le développement de ces activités agricoles. Les acquéreurs potentiels sont propriétaires du lot contiguë numéro 272-P, sur lequel on retrouve une érablière
- d) L'usage du terrain concerné demeure un usage agricole, donc, les effets en matière d'environnement sur les établissements de production animale environnants sont nuls.
- e) Attendu la faible superficie, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sont peu affectés.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture, les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) La demande à peu d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, attendu que le propriétaire actuel n'exploitait pas cette partie de sa propriété, et que les acquéreurs désirent agrandir leur érablière avec l'achat de cette superficie de 4,78 hectares.

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de M. Laurent Samson et Mme Rita Mercier, et recommande à la CPTAQ d'autoriser ces derniers à acquérir une partie des lots 271 et 272 du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie d'environ 4,78 hectares, propriété de la Ferme Paumar inc..

Adoptée

Résolution : 2013-187

Nomination d'un maire suppléant pour août, septembre et octobre 2013.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, soit nommé maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2013, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable.

De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Demande d'aide financière de la compagnie à numéro 9217-2295 Québec inc..

Ce point est reporté à la séance régulière du 3 septembre 2013.

Résolution : 2013-188

Entente avec l'organisme RIME pour l'organisation de 2 spectacles.

Attendu que l'organisme « Regroupement Indépendant de la Musique Émergente » (RIME), offre à la municipalité de Laurierville la possibilité de présenter 2 spectacles, un à l'automne 2013 et un à l'hiver 2014;

Attendu que chaque spectacle comprendra une tête d'affiche (ex. : Daniel Boucher, Yves Lambert, etc...), ainsi que 2 ou 3 artistes de la relève, incluant si possible un artiste local;

Attendu que le conseil municipal juge à propos d'offrir ce type de spectacles dans la municipalité;

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre entente avec l'organisme RIME pour la présentation de 2 spectacles.

Que la municipalité s'engage à verser un montant de 2 500 \$ par spectacle.

Que la vente de billets à 15.00 \$ l'unité, sera partagé 50-50 entre la municipalité et l'organisme RIME.

Que la vente de boisson alcoolisée lors des spectacles, demeure au profit de la municipalité.

Que l'organisme RIME s'engage à fournir tout l'équipement de son et d'éclairage ainsi que les techniciens requis pour les spectacles.

Que les cachets des artistes sont payés par l'organisme RIME.

Que le premier spectacle se tiendra le vendredi 4 octobre prochain à la salle municipale, avec comme tête d'affiche, M. Daniel Boucher.

Que Mme Julie Bernard, conseillère, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir avec l'organisme RIME pour la présentation de 2 spectacles.

Adoptée

Résolution : 2013-189

Gravier pour réparation du Rang 2 suite aux fortes pluies du milieu juillet.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'ajout de gravier dans le Rang 2, suite aux fortes pluies du 19 juillet dernier, lesquelles avaient endommagées le rang 2 à plusieurs endroits.

Qu'un total d'environ 90 tonnes métriques ont été nécessaires pour corriger le Rang 2, pour un déboursé de 1 550.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-190

Mandat à un laboratoire pour le suivi des travaux de pavage.

Attendu que la municipalité a accordé à Construction et Pavage Portneuf inc., suite à un appel d'offres, un contrat pour le pavage de divers chemins municipaux;

Attendu qu'il est prévu un total de 5 200 tonnes métriques de béton bitumineux;

Attendu que la réalisation des travaux de pavage sont prévus vers le milieu du mois d'août 2013;

Attendu que le conseil juge à propos de mandater un laboratoire pour procéder à l'analyse de certains paramètres, afin de s'assurer que l'entrepreneur respecte le devis des travaux;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente de service avec l'entreprise LVM de Victoriaville, laboratoire d'analyses et d'essais.

Que le laboratoire analysera la compaction, la température, l'épaisseur et la qualité du béton bitumineux, à quelques reprises durant les travaux.

Qu'il est prévu un déboursé d'environ 2 000 \$ pour les différentes analyses, durant les travaux de pavage, lesquels s'échelonnent sur une période de 5 jours, selon l'entrepreneur.

Que les frais de laboratoire seront payés avec l'aide financière versée dans le cadre du Programme TECQ 2010-2013.

Adoptée

Résolution : 2013-191

Demande au Parc linéaire des Bois-Francis pour l'aménagement de modules de jeux.

Attendu que la municipalité de Laurierville désire aménager, au cours de l'été 2014, des modules de jeux sur une partie du terrain situé entre la piste cyclable et la Route de la Station;

Attendu que le terrain situé entre la piste cyclable et la Route de la Station est la propriété du Parc linéaire des Bois-Francis;

Attendu que la municipalité prévoit présenter le projet à la MRC de l'Érable, dans le cadre du pacte rural 2007-2014, et ce, au plus tard le 31 octobre 2013;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité demande au Parc linéaire des Bois-Francis, l'autorisation d'aménager des modules de jeux sur une partie du terrain du parc linéaire des Bois-Francis, laquelle est située entre la piste cyclable et la Route de la Station, en face de l'adresse civique 180.

Que la municipalité demande de pouvoir utiliser une surface de 50 pieds X 50 pieds.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, avec le Parc linéaire des Bois-Francis pour l'utilisation de la partie de terrain susmentionnée.

Adoptée

Résolution : 2013-192

Demande de cotation pour le pavage de la rue du Boisé.

Attendu que le ministre des Transports, Monsieur Sylvain Gaudreault, a confirmé une aide financière de 15 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, suite à la recommandation de la députée d'Arthabaska, Madame Sylvie Roy;

En conséquence, il est proposé par M.Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande une cotation à Pavage Lagacé & Frères inc., pour le pavage de la rue du Boisé.

Que les travaux de pavage sur la rue du Boisé, d'une longueur d'environ 125 mètres, sont estimés à 18 000 \$, taxes incluses.

Que la cotation sera présentée lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, le 3 septembre prochain.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Question de M. Pierre Cloutier, demandant de quelle façon est déterminée la marge de recul de 10 mètres inscrit dans le règlement de zonage de la municipalité, concernant la distance entre un système de chauffage au bois extérieur destiné à chauffer un ou des bâtiments, par rapport à un bâtiment.

Le directeur général mentionne que les distances indiquées dans le règlement de zonage au sujet des systèmes de chauffage au bois extérieur, proviennent d'un règlement provenant d'une autre municipalité, et que la municipalité de Laurierville a gardé les mêmes distances.

- Intervention de Mme Gisèle Fortin, demandant certaines informations concernant l'utilisation des abris d'autos temporaires durant la saison estivale.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que l'usage d'un abri d'auto est interdit en saison estivale. Que les propriétaires fautifs ont reçu une lettre à l'effet de se conformer à la réglementation municipale.

Résolution : 2013-193

Coupage du service d'électricité à répétition.

Attendu que pour la période du 10 juillet au 1^{er} août, une bonne partie du territoire de la municipalité, incluant le milieu urbain, a connu 5 coupures du service électrique;

Attendu que plusieurs citoyens ont signalé leur mécontentement suite à ces pannes à répétition;

Attendu que la plupart des pannes sont survenus par beau temps;

Pour ces raisons, il est résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, communique avec l'interlocutrice d'Hydro-Québec attitrée à notre territoire, Mme Lynda Laquerre, afin d'en savoir plus sur les causes de ces pannes à répétition pour la période du 10 juillet au 1^{er} août.

Que le directeur général fera rapport de la réponse d'Hydro-Québec, à la prochaine séance du conseil.

Adoptée

Résolution : 2013-194

Achat d'un ordinateur portable et d'un projecteur.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'un ordinateur portable et d'un projecteur, pour les besoins de la municipalité.

Que le coût de l'ordinateur portable est de 750.00 \$, taxes incluses, et le coût du projecteur est de 675.00 \$, taxes incluses.

Que l'achat de ces appareils étaient prévus dans le budget 2013.

Adoptée

Résolution : 2013-195

Modification au budget 2013 de l'OMH de Laurierville.

Attendu que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2013 de l'OMH de Laurierville;

Attendu que la principale modification est au niveau des dépenses, soit une hausse de 20 000 \$, pour les travaux suivants : Peinture aires communes, insonorisation des murs communs, changement pré-lart dans un logement et amélioration du système intercom dans le bâtiment;

Attendu que suite à la modification, le déficit révisé pour 2013 est de 66 439, au lieu de 47 786, représentant une augmentation de 18 563 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la modification au budget 2013 de l'OMH de Laurierville, ayant pour effet d'augmenter le déficit de 18 563 \$.

Que la participation financière de la municipalité au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 7 382 \$, au lieu de 5 310\$, pour une augmentation de 2 072 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-196

Bourses municipales Desjardins.

Attendu que la municipalité a reçu 8 candidatures pour les 2 bourses municipales Desjardins;

Attendu que les membres du conseil connaissent peu les implications des jeunes candidats;

Il est résolu unanimement de demander aux intervenants de Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable, de recommander au conseil municipal 2 noms parmi les 8 candidatures reçues.

Que le conseil nommera lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, les 2 gagnants des Bourses municipales Desjardins.

Adoptée

Résolution : 2013-197

Travaux de débroussaillage.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser M. Denis Côté à effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, et ce pour un total d'environ 40 heures.

Que l'inspecteur en voirie, M. Henri Manningham, indiquera à M. Côté, quelles sont les bordures de chemins à débroussailler.

Que le tarif horaire de M. Denis Côté pour les travaux de débroussaillage est de 100.00 \$, pour un déboursé de 4 000.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2013-198

Inscription à une formation sur les élections municipales.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Danielle Bergeron, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Les élections municipales :oui, mais en pratique! », laquelle se tiendra le 12 septembre prochain à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription est de 310.43 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Que le directeur général, M. Réjean Gingras, est également autorisé à participer à la journée sur les élections municipales, mais comme ce dernier agira à titre d'animateur de la journée, les frais d'inscription sont gratuits.

Adoptée

Résolution : 2013-199

Demande d'aide financière pour la tragédie à Lac-Mégantic.

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités et les MRC qui le veulent, à faire un don à la Croix-Rouge, suite à la tragédie survenue le 6 juillet dernier à Lac-Mégantic;

Après délibérations, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville verse un don de 300.00 \$ à la Croix-Rouge, dans le cadre de la tragédie à Lac-Mégantic, en indiquant sur le chèque « fonds Explosion Lac-Mégantic ».

Adoptée

Résolution : 2013-200

Permis de réunion pour le spectacle du 4 octobre prochain.

Attendu la tenue d'un spectacle à la salle municipale le 4 octobre prochain, avec comme tête d'affiche, M. Daniel Boucher;

Attendu que le spectacle est organisé par l'organisme Regroupement Indépendant de la Musique Émergente (RIME), et la municipalité de Laurierville;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à demander, à la Régie des Alcools, des courses et des jeux, un permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée lors du spectacle du 4 octobre prochain.

Que le coût du permis de réunion est de 83.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-201**Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2013-2014, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2013-202**Tournoi de golf Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, MM. Daniel Fortin et Mario Lessard, conseillers, ainsi que M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour participer à la 4^e édition du Tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable, au profit de Albatros, cellule de l'Érable, du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs et de la Fondation Jolyane Desjardins.

Que le tournoi se déroulera le 6 septembre prochain au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 85.00 \$ par personne, est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 340.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2013-203**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Réception de la part de la MRC de l'Érable, d'un DVD comportant une copie certifiée conforme du règlement numéro 330 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de l'Érable, ainsi que la résolution par laquelle le conseil de la MRC a adopté ledit règlement.
- Réception d'une lettre du ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, pour informer les membres du conseil, du versement d'une subvention de

145 031 \$ à la municipalité de Laurierville, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Qu'un montant de 74 000 \$ sera versée après la réception de la déclaration de reddition de comptes pour l'année 2012, soit au plus tard le 30 septembre 2013, et le 2^e versement de 71 031 \$ sera versé vers le 30 octobre 2013.

- Réception d'une lettre du ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, M. Réjean Hébert, pour annoncer la reconnaissance de Laurierville comme Municipalité amie des aînés (MADA). Un certificat de reconnaissance accompagne la lettre.
- Réception de la part de M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, de la description technique d'une partie du lot 380, laquelle servira à la vente de cette partie de terrain, propriété de la municipalité de Laurierville, à M. Serge Bergeron, propriétaire du 480 avenue Provencher.
- Réception de la documentation du Programme S.O.S. ABUS, lequel fait partie du plan d'action de la Table de concertation pour les personnes âgées de l'Érable. Il s'agit d'un projet qui a pour objectif de contrer l'isolement et la maltraitance chez les personnes âgées. L'organisme demande à la municipalité de trouver 5 à 6 personnes pour agir comme sentinelle dans le cadre de ce programme.

Le directeur général mentionne que quelques personnes se sont déjà manifestées, et qu'il doit communiquer avec quelques autres personnes pour compléter l'équipe qui s'occupera bénévolement de ce programme dans la municipalité de Laurierville.

Liste des comptes

Postes Canada : Courrier Le Poliquin en juillet 2013	90.73
Carte Sonic : Essence du 13 au 26 juin 2013	334.00
Baisse d'évaluation : Démolition résidence	113.06
Les Serres de Kinnear's Mills : Jardinières de fleurs	5 200.89
Charles-Alexis Tourigny : Trappage castors rang 8	210.00
Sebci inc. : Abat-poussière.	7 057.17
Praxair : Renouvellement bail pour bouteilles.	266.72
Receveur Général du Canada : Remises pour juillet.	1 765.90
Ministre des Finances du Québec : Remises pour juillet.	4 441.93
Rémunération : Salaire des employés en août 2013	12 819.46
SSQ Retraite : Régime retraite d'août 2013 des employés	1 317.32
Promutuel : Ajustement assurance pour gazebo	129.71
MRC de l'Érable : 2 ^e versement sécurité publique	40 397.51
André Lemieux, arp-géo. : Description technique lot 380-P.	592.12
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collective d'août 2013	124.56
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	293.26
Buropro : Achat livres pour biblio et ordinateur portable	864.52
Mégaburo : Matériels bureau	104.24
Equipements M.M. : Renouvellement licence antivirus.	91.96
B. Prince Electricien (2010) Inc. : Raccordement d'éclairage gazebo	232.19
SEAO : Demande soumissiona	9.20
Gilbert Labrie : Achat tondeuse et rép. débroussailleuse	657.49
JM Samson : Service du lift	34.49
SCA des Appalaches :Pièce entrée d'eau garage et diesel	2 166.16
EMP inc. : Transport de pierres pour réserve garage	264.44
EMP inc. : Gravier pour le Rang 2 (6 voyages).	1 552.16
JU Houle : Matériel travaux aqueduc rue des Jonquilles	14 006.55
JU Houle : Rehaussement pour pavage rue Grenier.	994.91
Fonds d'information sur le territoire : Mutations juillet.	12.00
Petite caisse : Frais de poste.	105.85
Xérox Canada ltée : Service pour juillet.	82.87
Ministre des Finances : Billet infraction pour remorque.	161.00
Réjean Gingras : Location chambre congrès de la FQM.	1 383.09

Biolab inc. : Analyse de l'eau en juillet.	162.98
Réal Huot inc. : Branchement conduite principale aqueduc.	2 933.47
Hydro-Québec : Service du 22 mai au 30 juillet, station de pompage.	1 198.42
Hydro-Québec : Service édifice municipal.	527.34
Hydro-Québec : Service système septique commun.	85.06
Hydro-Québec : Service au réservoir eau potable.	65.71
Hydro-Québec : Service à la croix du Scott.	74.39
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	233.53
Hydro-Québec : Service à la caserne.	313.78
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	105.36
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour juillet.	1 002.18
Industrielle Alliance : Ass. coll. du mois d'août.	1 490.82
Ville de Plessisville : Cour municipale de juin.	151.56
Ciments Taschereau inc. : Ciment sous table pique-nique et blocs pour rue des Jonquilles.	317.33
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour août, Rés. Prov.	50.07
ORAPÉ : Service pour juillet.	257.06
Bell Canada : Service pour août.	651.89
Bell Mobilité : Service pour août.	38.88
Gaudreau Environnement inc. : Service pour juillet.	9 675.40

Résolution : 2013-204

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 juillet 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 juillet 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 907 602.76 \$, et des déboursés au montant de 840 454.83 \$, laissant un solde en caisse de 396 614.68 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2013, les revenus et dépenses au 31 juillet 2012.

Varia.

Résolution : 2013-205

Abri pour dépôt huile usée.

Il est résolu unanimement, d'autoriser M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à construire un abri pour les contenants d'huile usée que les citoyens apportent au garage municipal, pour fins de récupération, afin que les citoyens puissent déposer leurs contenants à l'abri des intempéries, en l'absence d'un employé municipal, en attendant d'être transvidés dans un contenant de 1 000 litres, lequel se retrouve à l'intérieur de l'entrepôt sur le terrain du garage municipal.

Que l'huile usée est ensuite récupérée par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Adoptée

Résolution : 2013-206

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier